

ZONE D'ATTRACTION URBAINE ET REGION MIGRATOIRE : L'EXEMPLE DE YAOUNDE

A. FRANQUEVILLE

Illustration particulièrement frappante du pouvoir attractif et centralisateur de la ville, l'immigration urbaine peut-elle être considérée comme un indicateur de la polarisation qu'elle suscite ?

La détermination des zones d'attraction et du degré de polarisation urbaines repose le plus souvent sur l'analyse des flux de biens traduits par l'intensité du trafic routier ou ferroviaire, sur les rayonnements des services, traduit par l'attraction des commerces et des services rares, sur les échanges téléphoniques ou encore sur les mouvements de voyageurs. Parfois est aussi utilisé le critère de l'origine de la main-d'œuvre, mais seules les migrations alternantes entrent alors en ligne de compte. Les migrations internes sont rarement considérées, et si elles le sont (J. HAUTREUX 1962), on estime que ce critère « ne concerne plus les relations, mais manifeste seulement une attraction des centres dynamiques » (PROST A.M. 1965).

La présente communication tente de montrer par un exemple, celui de Yaoundé, qu'il peut en être autrement et qu'au moins dans le contexte africain, la mesure de l'attraction démographique d'une ville peut apporter une contribution à la détermination de l'assiette régionale.

L'origine de la population immigrée à Yaoundé

L'étude de la provenance des immigrés installés dans la ville se heurte d'emblée à deux ordres de difficultés inhérentes à la documentation utilisée.

Bornons-nous à les rappeler sans en discuter les incidences souvent évoquées par ailleurs. L'une réside dans la confiance que l'on peut accorder aux chiffres fournis par un recensement administratif — ici celui de 1967 — effectué par des non spécialistes et dont l'intérêt, autre que fiscal, n'a pas été toujours compris ; d'où une certaine indifférence, sinon négligence dans son exécution. L'autre réside dans le cadre nécessairement administratif qui lui sert de base ; l'unité administrative à laquelle nous sommes inexorablement soumis est celle de l'arrondissement, unité variable s'il en est, tant par la taille que par le contenu humain. Ne pouvant éviter ces deux inconvénients, l'utilisateur ne peut que regretter qu'elles apportent une limite à l'intérêt géographique de ses conclusions. L'incidence n'est cependant pas entièrement négative, dans la mesure où elle l'oblige à rester dans le cadre qui est celui de l'administration territoriale, celui qui s'impose également à l'aménageur.

D'après ce recensement de 1967, la population immigrée de la ville de Yaoundé, celle qui est née hors de la ville, compte 80.500 habitants environ, répartis comme suit :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Camerounais	40 500	36 299	76 799
Etrangers	2 090	1 559	3 649
Total	42 590	37 858	80 448

Ce n'est pas ici le lieu de discuter de la validité et de la représentativité de ces chiffres ni de les comparer à d'autres. Notre propos ne veut être qu'en tirer des informations sur ces quelques 76.800 Camerounais qui ont fait mouvement vers la capitale du pays.

La carte n° 1 illustre leur origine : elle indique l'arrondissement de naissance des immigrés en p. 1.000 (1). Une première évidence s'impose : seule la partie sud du pays, limitée par l'Adamaoua (2), participe à ce mouvement migratoire de façon tant soit peu substantielle. D'autre part, le Cameroun Occidental n'apparaît pas plus que le Nord : aucune circonscription n'y atteint la proportion de 7 p. 1.000 dans la composition de l'immigration. Enfin l'Inspection Administrative de l'Est n'est représentée que par le seul arrondissement de Bertoua, et de façon bien modeste. Voilà donc notre zone d'origine déjà singulièrement réduite ; elle l'est par deux facteurs limitatifs de la migration : la distance (qui suggère d'ailleurs la notion de degré d'intégration nationale) et la densité de population. Les hautes densités (carte n° 2) ne déterminent pas nécessairement un courant d'émigration vers la capitale : en revanche il semble que les zones de faible densité se trouvent fatalement exclues de ce processus de peuplement.

Pourtant la simplification, ainsi formulée, est abusive. Une comparaison plus attentive des deux cartes montre en effet que si des zones bien peuplées (Saa, Obala, Mfou, Ngoumou, Ndé, Mifi) se trouvent effectivement bien représentées à Yaoundé, d'autres, qui n'y sont pas moins présentes par leurs émigrés, n'ont qu'une densité faible (Bafia, Bokito, Nanga-Eboko, Essé, Edéa, Eséka, Ebolowa). Notre second paramètre se trouve donc pris en défaut. Le premier ne l'est pas moins, comme en témoigne la faible représentation de quelques unités cependant toutes proches de la capitale (Evodoula, Monaté, Dzeng, Botmakak).

A cette présentation brute, purement descriptive de l'origine de la population immigrée, il convient donc d'en ajouter une autre, celle du degré de participation de la population à cette émigration vers Yaoundé. La notion de la région migratoire que nous cherchons à définir ici ne saurait avoir de valeur que si elle implique non seulement le degré de participation de la population à la croissance urbaine mais également, et à l'inverse, l'incidence que prend localement cette émigration vers la ville. N'est-ce pas par cette interaction que doit être saisie la notion même de région.

Or, on constate que l'apport de chaque unité administrative n'est pas proportionnel au volume de sa population. Si l'on tient compte dès lors de ce rapport (carte n° 3), la zone d'origine de la migration vers la capitale apparaît considérablement élargie et son pouvoir attractif s'étend sur un espace bien plus vaste que ne le donnait à penser la carte n° 1 ; l'analyse doit en être d'autant plus féconde qu'elle fait apparaître le degré réel de relations démographiques qu'entretiennent les différentes unités administratives avec la capitale.

Cette représentation de l'importance relative des départs n'a pas un aspect anarchique. Centrée sur la capitale, une première zone (plus de 70 départs p. 1.000 habitants) comprend les circonscriptions d'Okola, Mbankomo, Mfou, Essé, Saa ; ici la relation avec Yaoundé est maximale, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Les taux les plus forts sont ceux de Mbankomo (183 p. 1.000) et Mfou

(1) Pour la région Bamiléké, l'unité de base que nous avons utilisée est le département, non l'arrondissement.

(2) On trouvera en annexe une carte et une liste repère des divisions administratives.

(119 p. 1.000) ; nous trouvons là la banlieue migratoire de la capitale dont l'ordonnance en auréole portée par les voies de communications est oblitérée par le découpage administratif qui en rend le contour irrégulier. Participant à ces très fortes valeurs d'émigration vers Yaoundé, un arrondissement, celui de Ngambé, nettement éloigné du bloc central, vient perturber la cohésion géographique de l'ensemble. L'histoire récente explique cette anomalie, l'arrondissement ayant été, lors de la période de l'Indépendance, le siège de troubles violents qui ont provoqué un véritable exode des populations vers Douala et Yaoundé. Au palier inférieur (plus de 45 p. 1.000), l'ensemble est moins compact ; les arrondissements concernés s'ordonnent en gros suivant un croissant orienté N.-E. S.-W. dont Yaoundé est le centre, mais qui possède une branche centrale lancée vers le N.-W., par les arrondissements de Bokito, Bafia et le département du Ndé. La zone ainsi dessinée se trouve cette fois sous l'évidente dépendance des grands axes de communications : vers l'ouest, la route de Douala et le chemin de fer du centre, vers le nord-est, la route de Nanga-Eboko et Bertoua, vers le nord-ouest, la route de Bafia et Bafoussam. Alors que certains arrondissements proches de la capitale (Evodoula, Monatélé, Botmakak) et parfois bien peuplés (tels les deux premiers) envoient relativement peu d'immigrants parce qu'ils se situent à l'écart des grands axes, d'autres, plus éloignés et moins peuplés (Bafia, Bokito) participent de façon massive au mouvement à cause de leur situation. « Grâce aux réseaux de transports modernes, l'influence des villes s'étend plus loin le long des réseaux de voies de communications, mais elle pourra rester faible dans le secteur mal desservi, même si celui-ci est proche de la ville » (1). L'aire de recrutement prépondérante de la ville se résoud donc, au nord-est, en trois taches discontinues, coupées du bloc centré sur Yaoundé, lequel se trouve lui-même enserré entre des limites tracées par la nature : la vallée de la Sanaga au nord et celle du Nyong au sud.

Si l'on descend encore d'un palier dans l'échelle des valeurs migratoires (plus de 32 p. 1.000), la zone se complète de façon continue au sud par l'addition des arrondissements de Lolodorf, Mvengué, Ngomedzap, Mbalmayo, Akonolinga, de même qu'au nord par celui de Monatélé. Au-delà de la Sanaga, celui de Yoko s'y adjoint, mais non celui de Ntui dont la participation à l'émigration vers la capitale demeure faible ; s'y ajoute également le département de la Mifi, aboutissement de l'axe routier du nord-ouest. Notre zone d'origine se maintient donc de façon cohérente à proximité de la ville, mais reste discontinue au nord de la Sanaga.

L'ensemble formé par ces différentes unités administratives dont la plupart sont jointives, à trois exceptions près (Ngambé, Mifi et Ndé) et qui ont en commun d'avoir envoyé à Yaoundé une forte proportion de leur population, mérite-t-il l'appellation de « région » polarisée démographiquement par la capitale ? Suffit-il de connaître, pour un arrondissement donné, l'intensité relative des départs vers une ville pour décider de son appartenance à la région migratoire de cette ville ?

La notion de région migratoire

Dès que l'on tente de dépasser non seulement la notion d'origine géographique de la population immigrée (carte n° 1), mais encore celle de zone de recrutement de l'immigration (carte n° 2) pour aboutir à celle de région migratoire, un certain nombre de précisions s'impose.

Il ne semble pas que la mesure du pouvoir attractif de la ville sur son entourage, plus ou moins marqué suivant les secteurs, suffise pour définir un tel type de région. Le bassin versant ne délimite pas automatiquement la région ; il ne sera véritablement région que dans la mesure où il est non seulement champ d'attraction démographique mais également réseau de relations. Dessiner le contour de la zone de recrutement de la population d'une ville — et moins encore le contour de la zone d'origine géographique des immigrés auquel se bornent la plupart des études — ne signifie nullement cerner cette notion de réseau de relations impliquées par les migrations.

Or, cette notion, sans laquelle le terme de région est surfait, nous paraît particulièrement importante en Afrique. Elle suppose non seulement un certain nombre de départs vers la ville, mais, bien plus, le maintien de liens suivis entre la fraction émigrée et la fraction stable de la population. La

(1) DOLLFUS O. — 1968 — Le rôle des villes sur leur environnement et dans la formation des régions en pays sous-développés (Comm. Coll. C.N.R.S. Régionalisation et développement, 1967, Strasbourg).

permanence et la puissance de ces liens ont été constatées un peu partout en Afrique ; pour l'exprimer les sociologues de langue anglaise utilisent l'expression « rural-urban continuum » (R. DEWEY, 1960, E.W. WOOD, 1968). Ce sont des relations d'ordre essentiellement personnel, familial ou ethnique qui échappent aisément de ce fait aux comptages statistiques. Leur premier effet est de déterminer des mouvements de population dans l'entourage de l'émigré : celui-ci fait venir sa famille ou doit accepter bon gré mal gré sa venue (et la famille africaine est vaste) ; il héberge parfois plusieurs années durant des élèves scolarisés, en ville, frères, sœurs, neveux, nièces, des jeunes filles en quête d'un mari citadin et qui apportent une aide domestique au foyer, un oncle ou une tante âgés ou simplement un « frère de village » en visite ou qui cherche parfois longuement un emploi urbain. L'émigré lui-même, son épouse et ses enfants rentrent au village en maintes occasions ; il y revient définitivement au soir de sa vie.

Mais ces échanges ne concernent pas uniquement, et de loin, des mouvements de personnes. L'émigré devenu citadin est toujours supposé riche. Construire une case au village, à son usage ou, plus souvent à celui de sa famille, est devenu pour l'émigré une obligation sociale ; ne pas la respecter entraîne déconsidération et réprobation au sein de la communauté villageoise. Il semble que ce soit bien souvent le seul investissement tangible que l'émigré effectue au village. Sur 55 salariés interrogés dans une grande entreprise de Yaoundé, 30 possédaient une case au village et seulement 13 n'avaient pas l'intention d'en bâtir une. Non moins obligatoire est pour l'émigré l'envoi d'argent, de vêtements, de nourriture « noble » (poisson, viande, vin rouge) ou de produits plus chers en brousse (savon, sel, pétrole) destinés à la famille, ainsi aux voisins et amis. D'après nos enquêtes à Yaoundé, le montant annuel d'argent liquide transféré au village (non compris les cadeaux en nature) atteint en moyenne la valeur d'un mois de salaire de l'émigré.

Mais on sait aussi que ces échanges de produits, comme les échanges d'hommes, ne sont pas à sens unique, même si l'émigré y est le plus souvent perdant. Les visiteurs ne viennent presque jamais les mains vides. Ils apportent du village des produits vivriers ou des produits d'élevage qui constituent un sérieux appoint à la « ration », c'est-à-dire à la fraction du revenu réservée chaque mois à la nourriture. De plus, si le village est proche, l'émigré n'hésite pas à s'y rendre chaque week-end pour s'y procurer des vivres à bon marché. Enfin il possède, dans la plupart des cas, au village proche ou lointain, la cacaoyère, la caféière ou seulement le terrain, qui, pour l'instant, lui donne sans doute peu de revenus, mais lui assurera un minimum vital quand il rentrera chez lui volontairement ou contraint par le chômage.

Le va-et-vient des hommes et des produits est donc constant entre la ville et sa région migratoire grâce à la présence de ces émigrés qui tissent un véritable réseau de relations humaines et économiques fort difficile à estimer mais peut-être pas moins important pour la ville que celui des comptes statistiques.

Le problème devient alors de savoir jusqu'à quel point ce réseau de relations coïncide avec la zone de recrutement de l'immigration urbaine. On ne saurait de toute évidence appliquer cette notion de région à l'ensemble du bassin versant illustré par la carte n° 3. Faut-il choisir un seuil dans l'échelle de l'intensité migratoire vers la ville et décider qu'ici commence la région ? Quelle valeur choisir ? 32 p. 1.000 ? 45 p. 1.000 ? Un tel choix nous paraît trop arbitraire. Son fondement doit être établi, nous semble-t-il, sur les deux idées de fréquence et de nature des relations entretenues avec la ville.

Une émigration intense vers la ville n'implique pas nécessairement l'existence de relations suivies ni de solidarité inhérentes à la notion de région. Le facteur primordial qui intervient pour régir l'intensité et la nature de ces liens est celui de la distance. L'appartenance à la région de Yaoundé de la zone périphérique immédiate que nous avons qualifiée plus haut de banlieue migratoire ne fait aucun doute ; elle s'inscrit d'ailleurs dans la limite des migrations alternantes quotidiennes que pratiquent nombre de salariés ayant un pied en ville et l'autre au village. Mais cette région solidaire de la ville s'étend bien au-delà.

La fréquence des relations avec le village dépend essentiellement, pour l'émigré, de la possibilité de s'y rendre et d'en revenir rapidement. On peut estimer que deux heures de trajet représentent le temps maximum que l'émigré peut admettre pour se rendre aisément chez lui le samedi après-midi, quand cesse l'activité urbaine, et rentrer en ville le dimanche soir ou même le lundi matin. Il y vient visiter ses parents, entretenir sa plantation ou celle du père, tandis que l'épouse récolte les vivres qui assureront

la nourriture de la semaine et s'attarde parfois quelques jours de plus que son mari pour les travaux des champs vivriers. Pour elle, le facteur distance-temps est moins contraignant.

Deux heures de trajet représentent le temps moyen nécessaire pour parcourir une centaine de kilomètres, compte tenu de l'infrastructure existante et des moyens de transports actuels. L'enquête précitée effectuée à Yaoundé, bien qu'elle porte sur un échantillon encore trop restreint pour présenter une valeur statistique, fournit cependant des indications nettes sur la liaison entre la fréquence des relations et la distance à la ville qui conditionne cette fréquence.

Distance km	0-20	21-50	51-100	101-150	151-200	Plus de 200	Totaux
Fréquence des visites							
1 f/semaine	2	5	1				8
2 f/mois			4				4
1 f/mois		1	3	1			5
Plusieurs f/an	1		4		3	2	10
1 f/an				1	4	20	25
Totaux	3	6	12	2	7	22	52

On remarque en effet sur le tableau ci-dessus que, pour 52 réponses utilisables sur 55, parmi les 17 émigrés qui se rendent au moins une fois par mois au village, 16 ne parcourent pas plus de 100 km ; le seul qui dépasse cette distance possède d'ailleurs un moyen de transport personnel. Au-delà de cette distance, la fréquence des visites tombe rapidement. Si l'on admet qu'un voyage par mois représente le minimum qui permette de garder un contact suivi avec le lieu d'origine, on peut donc considérer que cette distance de 100 km, compte tenu des possibilités de communications actuelles, représente le rayon maximum de la région que nous cherchons à définir. Il serait en réalité plus judicieux de comptabiliser non le temps nécessaire pour parcourir la distance ville-village, mais bien plutôt le coût du déplacement qui intervient de façon certainement plus contraignante, sinon pour l'émigré, du moins pour les visiteurs qu'il reçoit en ville. Un calcul analogue à celui du tableau précédent montre que sur les 17 salariés qui rentrent au moins une fois par mois au village, 16 dépensent moins de 500 F pour le transport aller et 15 moins de 200 F. On retrouve par là une limite analogue à la précédente, un trajet de 100 km s'élevant à 350 ou 400 F pour une personne sans bagages.

La nature des relations entretenues doit être le second critère de la vie régionale authentique que peut révéler le mouvement migratoire. Cette nature est fonction, on peut le supposer, de la fréquence possible des visites et donc encore de la distance à parcourir. Mais d'autres facteurs interviennent également et il semble que nous abordions ici un domaine trop complexe pour que les indications fournies par notre enquête, encore trop restreinte, puissent être considérées comme suffisantes. La nature de ces relations peut être révélée par l'existence d'un échange de cadeaux, par la possession d'une plantation ou de champs vivriers au village, ou encore par l'intention de rentrer un jour définitivement au village. Certes, sur les 11 salariés qui ne reçoivent aucun cadeau de leur village, 8 viennent de plus de 200 km de Yaoundé ; mais sur les 13 qui n'ont pas l'intention de se construire une case au village, si 5 viennent encore de plus de 200 km, 5 autres viennent de moins de 100 km. De même sur les 38 qui n'ont pas de plantation personnelle au village, 14 viennent de plus de 200 km mais aussi 13 de moins de 100 km. L'analyse de la nature de ces liens et de leur différenciation doit tenir compte de nombreux facteurs autres

que la distance, dont les deux principaux nous semblent *a priori* le mode d'héritage coutumier (très différent entre le sud et l'ouest du pays) et la situation agricole locale. Leur examen sortant par trop du cadre de cette étude, nous nous bornerons à limiter notre région migratoire à l'aide de la seule notion de distance maximale définie plus haut.

Le champ migratoire de Yaoundé (Carte n° 4)

Compte tenu de ce critère, la région migratoire de Yaoundé englobe évidemment la banlieue migratoire déjà définie, englobe également les arrondissements envoyant plus de 45 p. 1.000 de leur population à Yaoundé mais en excluant ceux d'entre eux qui se situent à plus de 100 km. En réalité cette exclusion ne consiste qu'à distinguer l'arrondissement de Mbandjok de celui de Nanga-Eboko, l'arrondissement de Messondo de celui d'Eseka, l'arrondissement de Lolodorf de celui de Mvengue, distinctions que le recensement utilisé n'avait pas permises mais qui auraient été faites si les données avaient été suffisamment fines.

Mais la principale exclusion opérée est celle des arrondissements de Bokito et de Bafia, tous deux en zone de forte émigration vers Yaoundé et dans un rayon de 100 km. Elle traduit le sérieux obstacle à la circulation que représente le passage des deux bacs de Nachtigal sur la Sanaga et de Goura sur le Mbam. L'affaiblissement du réseau des relations migratoires avec cette région est d'ailleurs suggéré par notre enquête qui révèle que sur 7 originaires, 5 ne rentrent au village qu'une fois par an et les deux autres 3 ou 4 fois. Malgré la forte proportion des départs vers Yaoundé, les arrondissements du Mbam se trouvent donc rejetés dans une zone plus large qui constitue simplement la zone de recrutement de l'immigration vers la capitale. Par contre, d'autres secteurs également situés à moins de 100 km se trouvent aussi exclus parce qu'ils se classent au-dessous du seuil des 45 p. 1.000. Ce sont les arrondissements d'Evodoula, Botmakak, Ndom, Ngoulemakong et Zoétélé. L'explication de ces cas relèverait d'une analyse détaillée de la région migratoire ; la présente étude ne vise encore qu'à la définir.

Dans ce qu'on a appelé la zone de recrutement, les départs vers Yaoundé ne sont pas toujours proportionnellement moins nombreux que dans la région proprement dite, mais le réseau des relations entretenues avec le milieu d'origine est nettement moins serré et l'on peut supposer que sa nature change ; enfin la direction principale de l'émigration n'est peut-être plus alors Yaoundé. Sa limite englobe des secteurs discontinus pour lesquels les facteurs déterminants sont tantôt la présence des grands axes de communications (Nanga-Eboko, Bafia, Bokito, Nessonodo, Lolodorf), tantôt la pression démographique (Ndé, Mifi), tantôt l'histoire récente (Ngambé), tantôt un véritable déclin de la vie locale (Yoko).

Une quatrième limite enserme enfin la principale zone de départs vers Yaoundé, celle où les émigrés représentent encore plus de 32 p. 1.000 de la population locale ; cette dernière limitation est évidemment entachée d'une part d'arbitraire plus discutable que les précédentes.

Ainsi semble se structurer le champ migratoire de Yaoundé, compte tenu des éléments d'appréciation dont nous disposons pour dresser cette première ébauche. Ainsi peut-on mettre en évidence l'existence d'une régionalisation spontanée à l'échelle humaine, basée sur des liens qui dessinent en quelque sorte l'horizon du citadin immigré dans sa vie de relations personnelles avec la campagne, mais tient compte aussi de l'importance de cette migration.

Dans la genèse de cette région migratoire spontanée — et, pourrait-on dire, naturelle — qu'il faut replacer dans l'ensemble du champ migratoire de Yaoundé, le poids des contraintes géographiques nous est apparu de façon constante.

Rappelons-les brièvement : contrainte de la nature que marque le goulot d'étranglement du passage des fleuves, contrainte essentielle des voies de communications qui détermine la forme même de la région, contrainte de la distance maximale elle-même liée au niveau technique atteint par les moyens de transport, contrainte du coût des déplacements lié au niveau du revenu salarial, contrainte de la densité de la population surtout sensible sur la configuration de la zone de recrutement.

La région migratoire ainsi dessinée est extrêmement composite dans les relations humaines qu'elle recouvre et devrait faire l'objet d'une analyse qui prenne en considération les différents types de migrants. Il apparaît cependant que les migrations alternantes ne sont pas, au moins en Afrique et dans le cas ici présenté, le seul type de relations migratoires qui permette à la ville de structurer la campagne environnante. A partir de l'analyse du champ migratoire de la ville, il est possible de déceler une authentique région migratoire qui n'est pas seulement espace d'attraction mais aussi espace de relation ; elle coïncide sans doute avec la grande banlieue rurale que l'on pourrait saisir par d'autres biais, mais son organisation et son animation reposent sur le phénomène migratoire.

CARTE REPERE DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES UTILISEES

NORD

1) LOGONE et CHARI

A : Fort-Foureau
B : Makari

2) MARGUI-WANDALA

A : Mokolo
B : Mora

3) DIAMARE

A : Maroua
B : Méri
C : Bogo
D : Mindif
E : Kaélé

4) MAYO DANAY

A : Yagoua
B : Kar-Hay

5) BENOUE

A : Garoua
B : Guider
C : Poli
D : Tcholliré

6) ADAMAOUA

A : Ngaoundéré
B : Tignère
C : Banyo
D : Tibati
E : Meïganga

EST

7) LOM et DJEREM

A : Bertoua
B : Bétaré-Oya

8) KADEI

A : Batouri
B : Ndélé

9) BOUMBA-NGOKO

A : Yokadouma
B : Moloundou

10) HAUT NYONG

A : Abong-Mbang
B : Doumé
C : Nguélémendouka
D : Messaména
E : Lomié

CENTRE SUD

11) NYONG ET MFOUMOU

A : Akonolinga
B : Ayos
C : Endom

12) HAUTE SANAGA

A : Nanga-Eboko
B : Minta
C : Mbandjok

13) DJA et LOBO

A : Sangmélima
B : Zoétéle
C : Bengbis
D : Djoum

14) NTEM

A : Ebolowa
B : Ngoulemakong
C : Mvangan
D : Ambam

15) KRIBI

A : Kribi
B : Campo
C : Akom II
D : Lolodorf
E : Mvengué

16) NYONG et SOO

A : Mbalmayo
B : Ngomedzap
C : Dzens

17) MEFOU

A : Yaoundé
B : Mbankomo
C : Ngoumou
D : Bikok
E : Mfou
F : Essé
G : Soa

18) LEKIE

A : Monatélé
B : Obala
C : Okola
D : Evodoula
E : Saa

19) MBAM

- A : Bafia
- B : Ndikiniméki
- C : Bokito
- D : Ntui
- E : Yoko

20) NYONG et KELLE

- A : Eséka
- B : Botmakak
- C : Makak
- D : Messondo
- E : Ngog-Mapubi

LITTORAL

21) SANAGA MARITIME

- A : Edéa
- B : Dizangué
- C : Pouma
- D : Ngambé
- E : Ndom

22) NKAM

- A : Yabassi
- B : Nkondjok
- C : Yingui

23) WOURI
(Douala)

24) MUNGO

- A : Nkongasamba
- B : Mélong
- C : Mandjo
- D : Loum
- E : Mbanga
- F : Dibombari

OUEST

25) HAUT NKAM
(Bafang)

26) MENOUA
(Dschang)

27) BAMBOUTOS
(Mbouda)

28) MIFI
(Bafoussam)

29) NDE
A : Bangangté
B : Bazou
C : Tonga

30) BAMOUN
A : Fouban
B : Foubot

*CAMEROUN
OCCIDENTAL*

31) FAKO
A : Victoria
B : Muyyka

32) MEME

- A : Kumba
- B : Tombel
- C : Bangem
- D : Nguti

33) NDIAN

- A : Ndian
- B : Bamusso

34) MANYU (ex CROSS-
RIVER)

- A : Mamfé
- B : Akwaya
- C : Fontem

35) MOMO
(Mbengwi, jadis Gwofon)

36) MEZAM
A : Bamenda
B : Ndop

37) BUI
(Kumbo ex Nsaw ou Banso)

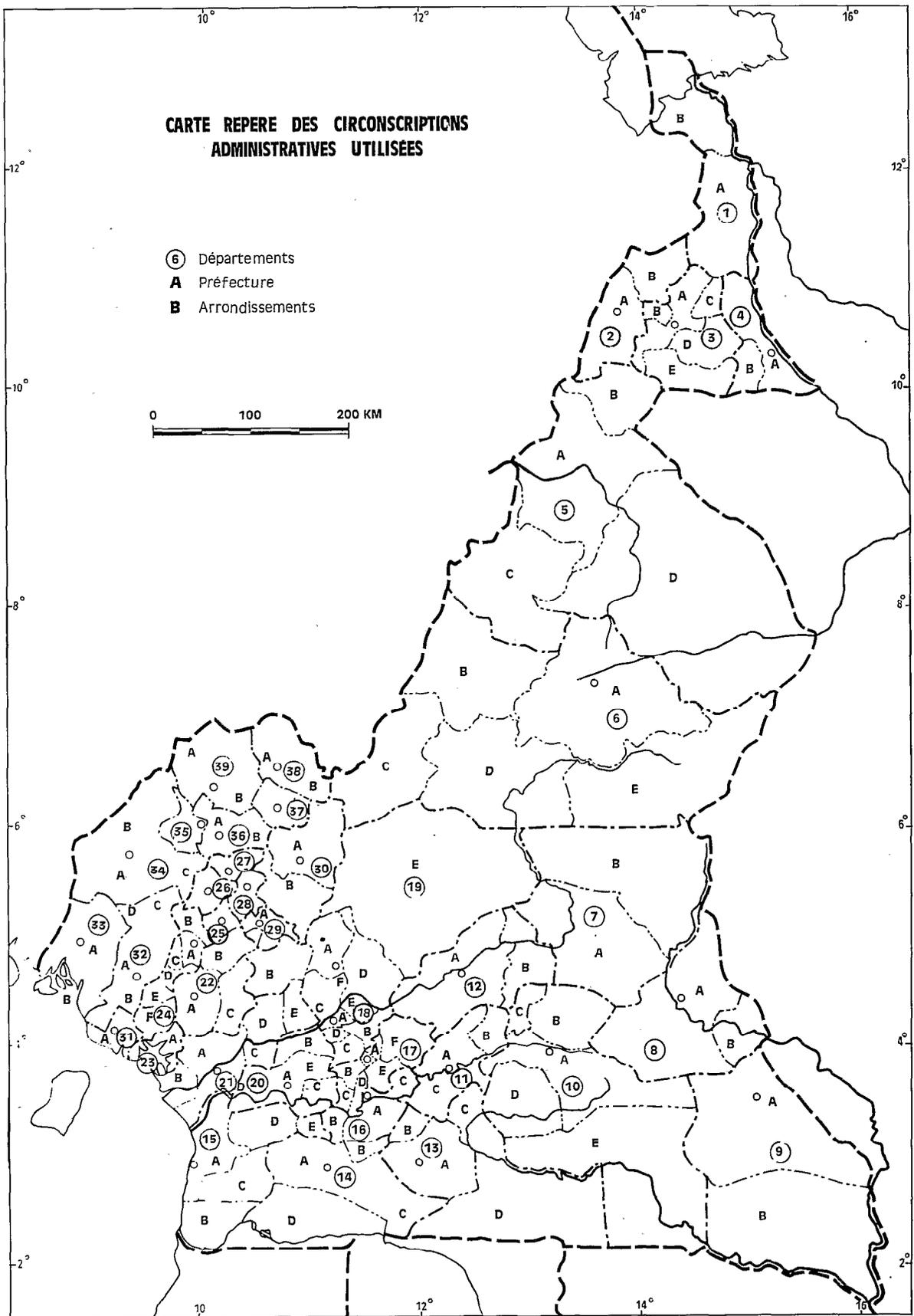
38) DONGA et MANTUNG
A : Nkambé
B : Nwa

39) METCHUM
A : Wum
B : Njinikom

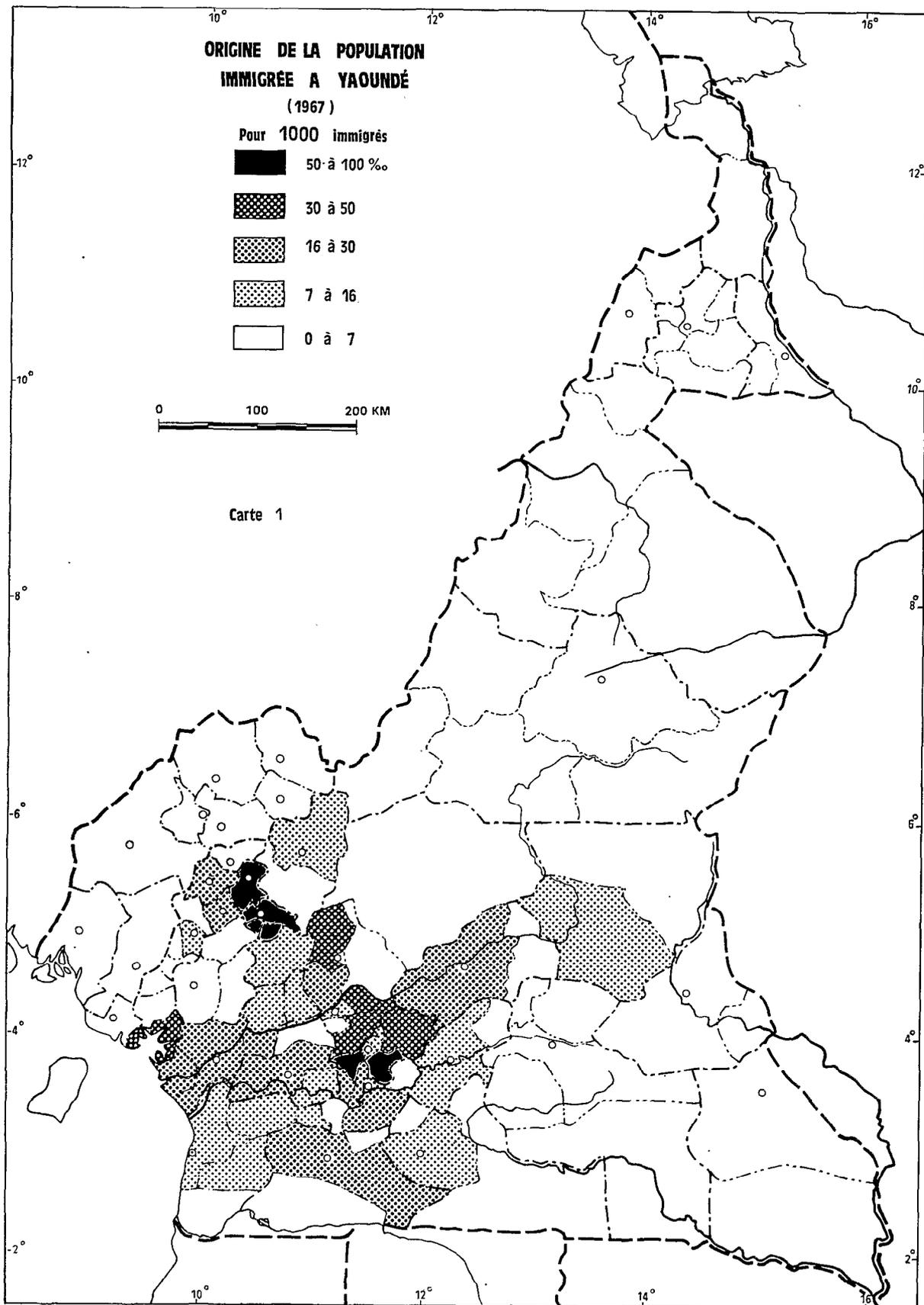
**CARTE REPERE DES CIRCONSCRIPTIONS
ADMINISTRATIVES UTILISEES**

- ⑥ Départements
- A Préfecture
- B Arrondissements

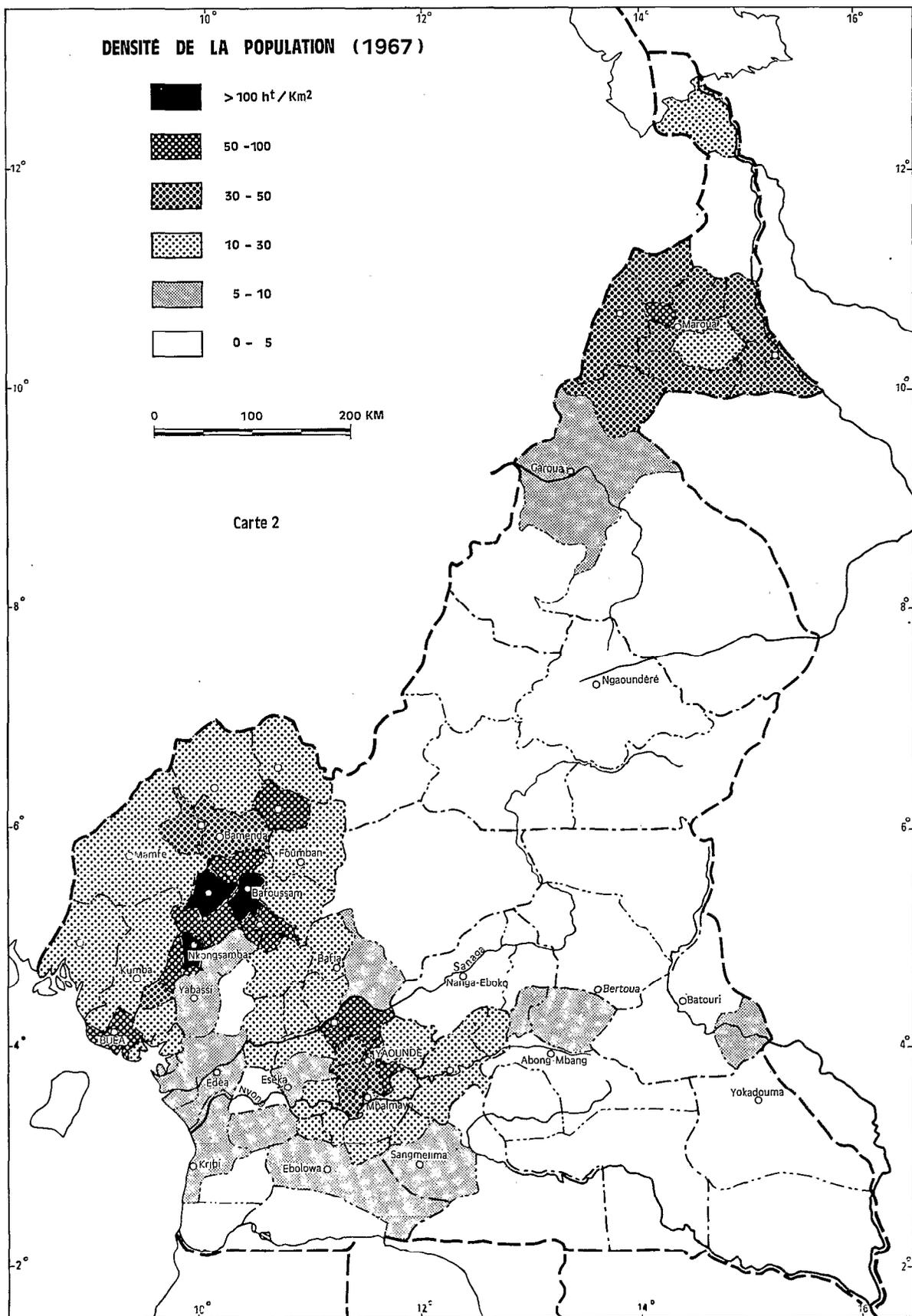
0 100 200 KM

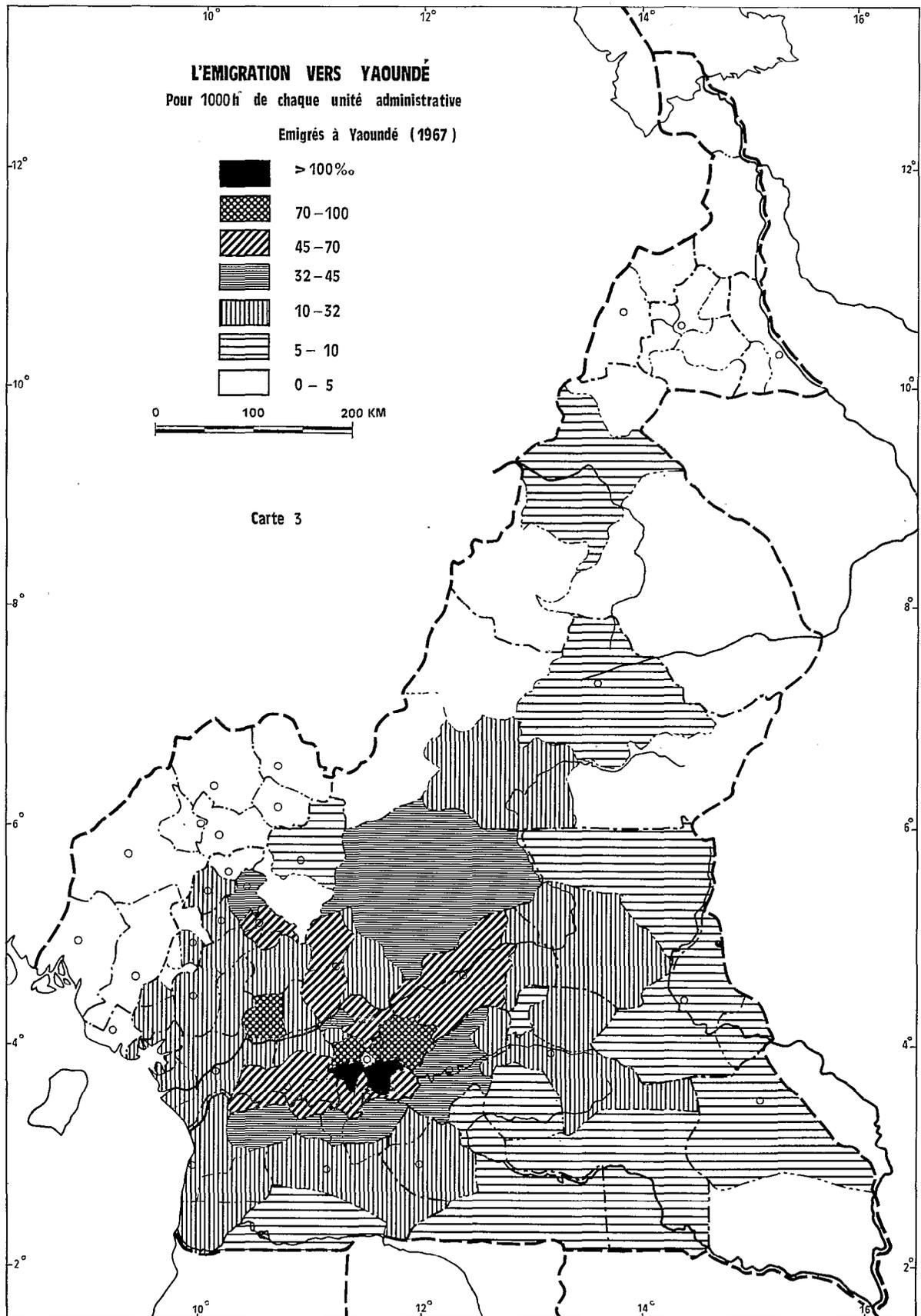


Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé



Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé





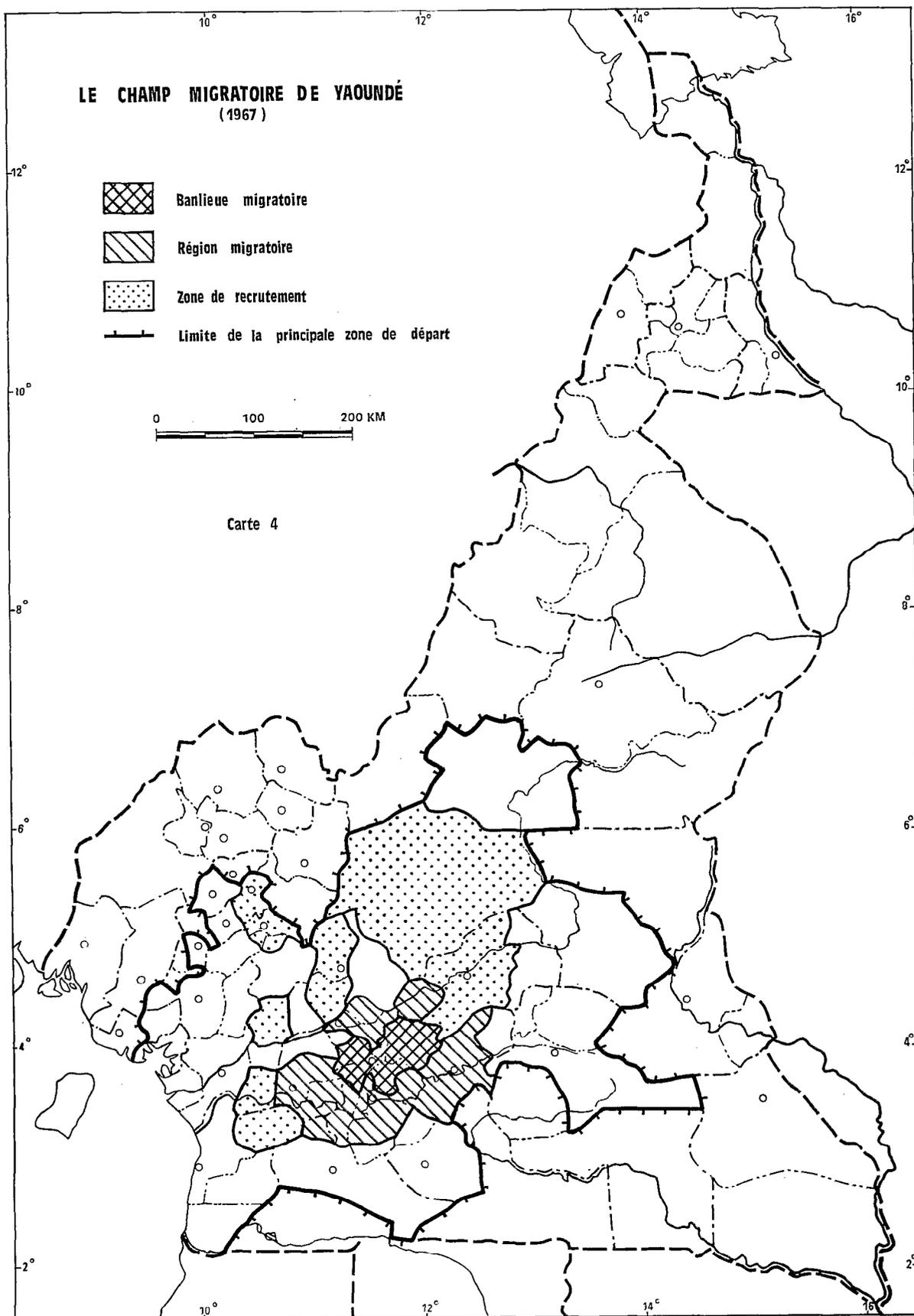
Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé

LE CHAMP MIGRATOIRE DE YAOUNDÉ
(1967)

-  Banlieue migratoire
-  Région migratoire
-  Zone de recrutement
-  Limite de la principale zone de départ

0 100 200 KM

Carte 4



Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé